

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

**Import-Export et
commerce international**



2025

Une année cœur de métier centrée sur la branche et sur les salariés

UN RYTHME SOUTENU DE REUNIONS CONSACRÉES A LA REVISION DES CLASSIFICATIONS AVEC UN NOMBRE D'EMPLOIS REPERES DE BRANCHE TRÈS ÉLEVÉ

2 ETUDES GPEC CŒUR DE METIERS SUR LES TECHNICIENS SAV ET SUR LES COMMERCIAUX

CRÉATION DE NOUVELLES AIDES RELATIVES A L'AIDANCE DANS LE CADRE DU FONDS SOCIAL
Ligne téléphonique dédiée pour les salariés aidants
Mise à disposition de la plateforme Aglaé
Accompagnement par un care manager pour les salariés aidants
Mais aussi :
Aides en cas de violences intrafamiliales
Achat de matériel en lien avec le handicap

UN NOUVEAU CYCLE DE REPRÉSENTATIVITÉ AVEC UN NOUVEAU PAYSAGE SYNDICAL

La branche de l'import-export se présente :

En 1951, l'Administration du travail convoqua les représentants du négoce d'importation en vue de l'élaboration d'une convention collective pour la profession qui fût signée le 18 décembre 1952 et étendue le 18 octobre 1955.

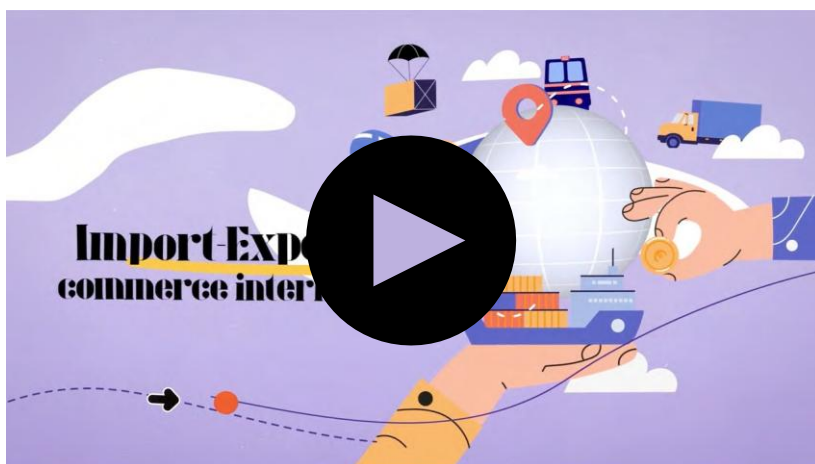
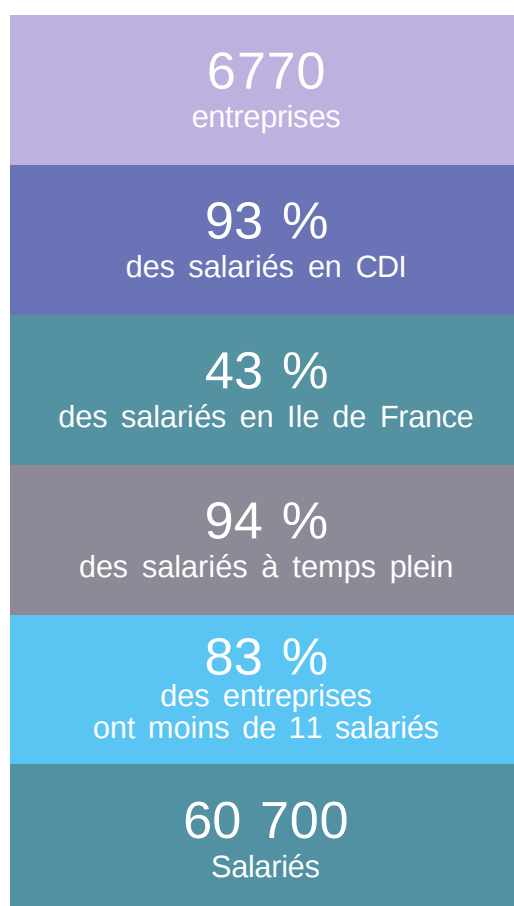
La CCN de l'import-export et du commerce international, est donc la plus ancienne convention collective du commerce.

La branche de l'import-export et du commerce international se caractérise par une forme de Commerce. Elle regroupe une grande diversité d'entreprises et de produits. C'est la raison pour laquelle le champ d'application de la CCNIE n'appréhende pas de codes NAF (APE) mais une activité principale.

Toutes opérations à caractère habituel et principal de vente (et de SAV) et de distribution de produits importés ou exportés vers ou depuis le territoire français relèvent du champ d'application de l'import-export.

A titre d'illustration, les partenaires sociaux rappellent que la branche regroupe, dans l'ordre décroissant, principalement 4 familles :

- **Les sociétés d'importation et de distribution** représentées par les filiales ou succursales françaises, d'entreprises étrangères, représentants de la marque en France ayant une maison mère à l'étranger, ou des entreprises françaises qui distribuent en France des produits étrangers sous licence de marque dont l'activité principale consiste à distribuer et ou à commercialiser sur le territoire français des produits importés.
- **Les sociétés de négoce international** importateurs ou exportateurs de multiples produits, dont l'activité principale est l'importation ou l'exportation.
- **Les sociétés de courtage international** représentées également par les commissionnaires à l'international.
- **Les sociétés d'accompagnement à l'international** représentées par les opérateurs spécialisés de commerce international et les négociants et commissionnaires à l'international.



Branche import-export

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
MANDATS AUX INSTANCES 2025	6
LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS PARITAIRES	7
LA COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI)	8
LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP)	9
LA SECTION PROFESSIONNELLE PARITAIRE (SPP)	10
LES ACCORDS DE BRANCHES CONCLUS EN 2025	11
ACCORD N°4 DU 27 MARS 2025 A L'ACCORD DU 22 JUIN 2009 PORTANT CREATION DE DISPOSITIFS D'EPARGNE SALARIALE	11
AVENANT DU 27 MARS 2025 SUR LA MODIFICATION DES ARTICLES 4, 6, 7, et 7 bis	11
AVENANT DU 13 NOVEMBRE 2025 À L'ACCORD DE BRANCHE DU 19 JANVIER 2004 INSTAURANT UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE	11
LES ACCORDS DE BRANCHES 2024 ÉTENDUS EN 2025	12
AVENANT DU 07 NOVEMBRE 2024 À L'AVENANT DU 26 SEPTEMBRE 2024 A L'ACCORD DE BRANCHE DU 19 JANVIER 2004 INSTAURANT UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE	12
ACCORD PARITAIRE DE SALAIRES DU 12 DECEMBRE 2024	12
BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS D'ENTREPRISE 2025	13
LA FORMATION PROFESSIONNELLE	14
PANORAMA EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE	14
GPEC – GEPP DE BRANCHE	14
LA PROMOTION DES METIERS ET LES ETUDES DE BRANCHE	15
LA MARQUE BLANCHE IMPORT-EXPORT : FONDS SOCIAL	16
VISIBILITÉ DE LA BRANCHE	17
EN ORDRE DE MARCHÉ POUR 2026	19

Préambule

Les partenaires sociaux rappellent les éléments suivants :

Ce rapport annuel d'activité s'inscrit dans le cadre de l'**article L. 2232-9 du code du travail** qui prévoit que :

« I. Une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation est mise en place par accord ou convention dans chaque branche.

La commission paritaire exerce les missions d'intérêt général suivantes :

- **1° Elle représente la branche, notamment dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics**
- **2° Elle exerce un rôle de veille sur les conditions de travail et l'emploi**
- **3° Elle établit un rapport annuel d'activité** qu'elle verse dans la base de données nationale mentionnée à l'article L. 2231-5-1. **Ce rapport comprend un bilan des accords collectifs d'entreprise** conclus dans le cadre du titre II, des chapitres Ier et III du titre III et des titres IV et V du livre Ier de la troisième partie, en particulier de l'impact de ces accords sur les conditions de travail des salariés et sur la concurrence entre les entreprises de la branche, et formule, le cas échéant, des recommandations destinées à répondre aux difficultés identifiées. Il comprend également un bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de classifications, de promotion de la mixité des emplois et d'établissement des certificats de qualification professionnelle, des données chiffrées sur la répartition et la nature des postes entre les femmes et les hommes ainsi qu'un bilan des outils mis à disposition des entreprises pour prévenir et agir contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Elle peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif dans les conditions mentionnées à l'article L. 441-1 du code de l'organisation judiciaire.

Elle peut également exercer les missions de l'observatoire paritaire mentionné à l'article L. 2232-10 du présent code.

Un décret définit les conditions dans lesquelles les conventions et accords d'entreprise conclus dans le cadre du titre II, des chapitres Ier et III du titre III et des titres IV et V du livre Ier de la troisième partie du présent code sont transmis aux commissions mentionnées au I du présent article.

La commission paritaire est réunie au moins trois fois par an en vue des négociations mentionnées au chapitre Ier du titre IV du présent livre. Elle définit son calendrier de négociations dans les conditions prévues à l'article L. 2222-3. »

Mandats aux instances 2025

COMMISSION PERMANENTE PARITAIRE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI) :

◦
Présidence :
Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

◦
Vice-Présidence :
M. Gil BOUCHER (CFDT) /
M. Gérald GAUTIER (FEC FO)

ASSOCIATION PARITAIRE DE GESTION DE L'IMPORT-EXPORT (APGIE) :

◦
Présidence :
Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

◦
Vice-Présidence :
M. Ibrahima CISSE (CFE CGC)

◦
Trésorier :
M. Félix GOMIS (CFTC)

◦
Trésorier adjoint :
M. Jean Philippe PRUGNAUD (FICIME / SNCI)

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) :

◦
Présidence :
Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

◦
Vice-Présidence :
M. Ibrahima CISSE (CFE-CGC)

OPCOMMERC (CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

◦
Administrateur – collège patronal :
Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

◦
Administrateur – collège salarial :
M. Gérald GAUTIER (FEC FO)

SECTION PARITAIRE PROFESSIONNELLE (SPP) :

◦
Présidence :
M. Ibrahima CISSE (CFE-CGC)

◦
Vice-Présidence :
Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

SECRÉTARIAT DE BRANCHE (TOUTES INSTANCES CONFONDUES : CPPNI, CPNEFP, SPP ET APGIE) :

FICIME
Mme Marie-Yannick DURIE
secretariat@ccnie.org

Pour toute information complémentaire : www.ccnie.org

Les différentes commissions paritaires

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)

- CPPNI DU 04 FÉVRIER 2025 :

À RETENIR

*Révision des classifications :
Cotation de la famille marketing*

- CPPNI DU 06 FÉVRIER 2025 :

À RETENIR

Rapport de branche 2024.

*AG2R et MH : présentation du bilan
à deux ans*



- CPPNI DU 27 MARS 2025

À RETENIR

Projet d'accord de branche de mise à jour des articles de la CCN relatives au CSE et d'anticipation de la modification de l'article L 2314-33 du code du travail suite à demande syndicale.

Mise à jour de l'accord de branche épargne salariale du 22 juin 2009 des dispositions de la loi industrie verte

- CPPNI DU 13 MAI 2025, DU 04 JUIN 2025, DU 10 JUIN 2025 ET 30 JUIN 2025

À RETENIR

Bilans de parcours des travaux de révision classification

- CPPNI DU 25 JUIN 2025 :

À RETENIR

Bilan annuel des comptes santé et prévoyance

- CPPNI DU 13 NOVEMBRE 2025 :

À RETENIR

Travaux d'analyse des régimes santé de la branche.

Evolutions réglementaires concernant le **régime de prévoyance**, avec les propositions de nouvelles rédactions.

Fonds social : études de nouvelles propositions d'actions adaptées à la branche et en particulier d'offre-aidant.

- CPPNI DU 11 DÉCEMBRE 2025 :

À RETENIR

Salaires : minima de branche 2025

Révision du régime frais de santé

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)

CPNEFP DU 06 FÉVRIER 2025	À RETENIR PROMOTION DES MÉTIERS : • Expression des besoins du projet de médiatisation • Habillage des vidéos métiers EDEC SENIOR Consultation de la CPNEFP sur les orientations stratégiques de l'Opcommerce 2026-2028
CPNEFP DU 27 MARS 2025	À RETENIR OBSERVATOIRE : • Etude GPEC Commerciaux • Etude GPEC des Techniciens SAV • Travaux sur les licences (dont la LP Maintenance biomédical et point sur le titre agroéquipement) • Choix de 2 emplois pour l'étude IAG de branche EDEC SENIOR
CPNEFP DU 13 MAI 2025	À RETENIR PROMOTION DES MÉTIERS : • Lancement du projet d'activation de l'image de marque de la branche OBSERVATOIRE : • Panorama 2025 : choix des modalités • Motion design Etude GPEC Technicien SAV EDEC SENIOR
CPNEFP DU 06 OCTOBRE 2025	À RETENIR OBSERVATOIRE : • Lancement de l'étude IA Générative EDEC SENIOR PROMOTION DES MÉTIERS : • Mise en ligne du site @ https://www.imex-businessforfuture.org/ • Campagne Display, TikTok, YouTube, LinkedIn:
CPNEFP DU 12 NOVEMBRE 2025	À RETENIR PROMOTION DES MÉTIERS : • Panorama de branche : intervention de l'AGIRC ARRCO • Etudes IAG : Point d'avancement
CPNEFP DU 11 DÉCEMBRE 2025	À RETENIR PROMOTION DES MÉTIERS : • Bilan final des performances de la campagne de médiatisation des vidéos métiers et du site internet. 

La Section Professionnelle Paritaire (SPP)

Suivi des fonds : Alternance et plan de développement des compétences

SPP DU 06 FÉVRIER 2025 :

SPP DU 27 MARS 2025 :

SPP DU 13 MAI 2025 :

SPP DU 2 OCTOBRE 2025 :

SPP DU 13 NOVEMBRE 2025 :

SPP DU 11 DECEMBRE 2025 :



Les accords de branches conclus en 2025

AVENANT N°4 DU 27 MARS 2025
à l'accord du 22 juin 2009 portant création de dispositifs
d'épargne salariale



[AVENANT N 4 27 MARS 2025 EPARGNE SALARIALE – CCNIE 26 JANVIER 2009.pdf](#)

Objet : Mise à jour de l'accord de branche épargne salariale du 22 juin 2009 des dispositions de la loi industrie verte

Signataires :

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF
Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFDT / CFE-
CGC / UNSA

Extension :

[Etendu par arrêté du 18 septembre 2025 publié au JO du 26 septembre 2025](#)

AVENANT DU 27 MARS 2025
sur la modification des articles 4, 6, 7 et 7 bis



[Avenant modifications articles 4 6 7 et 7bis dans la CCN.pdf](#)

Objet : Les partenaires sociaux de la branche ont souhaité actualiser les dispositions des articles 4, 6, 7 et 7 bis de la convention collective qui faisait encore référence aux délégués du personnels et aux comités d'entreprise.

Signataires :

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF
Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFE- CGC /
FEC FO / UNSA

Extension :

[Etendu par arrêté le 27 juin 2025 publié au JO du 09 juillet 2025](#)

AVENANT DU 13 NOVEMBRE 2025
à l'accord de branche du 19 janvier 2004 instaurant un régime de
prévoyance



[Avenant accord prévoyance du 13 novembre 2025.pdf](#)

Objet : Les partenaires sociaux de la branche ont souhaité actualiser les dispositions de l'accord du 19 janvier 2004 au regard du contexte réglementaire.

Signataires :

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF
Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFDT / CFE-
CGC / UNSA

Extension :

[Etendu par arrêté du 18 mars 2026 publié au JO du 02 avril 2026](#)

Les accords de branches 2024 étendus en 2025

AVENANT DU 07 NOVEMBRE 2024

à l'avenant du 26 septembre 2024 à l'accord de branche du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévoyance



[Avenant prévoyance rectificatif du 7 novembre signé en séance - signé.pdf](#)

Objet : Une erreur s'étant glissée dans le tableau des cotisations du personnel cadre dans l'avenant du 26 septembre 2024, les partenaires sociaux ont souhaité annuler et remplacer les dispositions de l'article 1 de cet avenant par ces nouvelles dispositions.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, le taux contractuel applicable au régime de prévoyance est modifié.

Signataires :

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF
Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFDT / CFE-
CGC / FEC FO / UNSA

Extension :

[Etendu par arrêté du 20 mars 2025 publié au JO du 27 mars 2025](#)

ACCORD PARITAIRE DE SALAIRES DU 12 DECEMBRE 2024



[Accord paritaire salaire du 12 décembre 2024 au 1er janvier 2025.pdf](#)

Objet : Les partenaires sociaux de la branche ont souhaité faire évoluer les dispositions salariales dans la branche.

Signataires :

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF
Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFE-CGC /
UNSA

Extension :

[Etendu par arrêté du 25 février 2025 publié au JO du 18 mars 2025](#)

Bilan des accords collectifs d'entreprise 2025

La commission paritaire a été destinataire de 13 accords en 2025 qui ont été transmis aux membres de la CPPNI par mail et par courriers, dont :

- **FUJIFILM France SAS** : Accord collectif instituant un PERO du 15 janvier 2025
- **FUJIFILM France SAS** : Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 13 février 2025
- **TOMRA** : Accord d'entreprise sur le télétravail du 17 février 2025
- **LEMKEN FRANCE** : Accord relatif au compte épargne temps du 24 mars 2025
- **VASCUTEK FRANCE** : Accord collectif sur la durée du travail du 18 juillet 2025
- **FUJIFILM France SAS** : Accord d'entreprise sur la retraite progressive du 1er octobre 2025
- **TR EQUIPEMENT** : Accord d'intéressement du 1er octobre 2025
- **TR EQUIPEMENT** : Accord relatif au compte épargne temps du 23 octobre 2025
- **TR EQUIPEMENT** : Accord relatif à l'aménagement du temps de travail du 23 octobre 2025
- **FRAMACOLD** : Accord d'entreprise relatif à la gestion des congés payés du 17 novembre 2025
- **AEC** : Accord d'entreprise relatif à la durée du travail du 15 décembre 2025
- **SUCDEN** : Accord collectif relatif au temps de travail du 18 décembre 2025
- **FUJIFILM France SAS** : Accord sur l'organisation du temps de travail des salariés soumis à l'horaire collectif du 22 décembre 2025

Ces accords ne soulèvent pas d'observation sur leurs contenus concernant les conditions de travail des salariés et la concurrence entre les entreprises de la branche.

Le secrétariat de la convention collective relève 133 accords d'entreprise signés en 2025 versus 110 accords en 2024, 111 en 2023 et 93 en 2022 et ayant indiqué le code IDCC 0043 lors de leur publication sur le site de [Légifrance](#) et portant notamment sur :

Aménagement du temps de travail : 12

Droit syndical, IRP, expression
des salariés : 5

Compte épargne temps : 11

Évolution des salaires : 23

Forfaits (en heure, en jour) : 7

Jours fériés et
fixation des congés : 9

Systèmes de primes
(autre qu'évolution) : 12

Télétravail : 13

La formation professionnelle et la promotion des métiers

PANORAMA EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE

L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS LA CONVENTION COLLECTIVE

La branche compte 57% d'hommes et 43% de femmes. 88% des femmes travaillent à temps plein. 39% des femmes sont cadres. La pyramide des âges selon le sexe est relativement homogène, avec une part plus élevée d'hommes à partir de 56 ans. Inversement, les femmes sont plus représentées parmi les moins de 30 ans.

Contrairement aux rémunérations des derniers niveaux agents de maîtrise où les femmes sont mieux payées que les hommes, les femmes employées ont globalement un salaire équivalent en moyenne.

CLIQUEZ CI DESSOUS

[Panorama 2025 Import Export.pdf](#)

Source : Panorama de branche réalisé par l'OPCOMMERCE et l'AGIRC ARRCO présenté en 2025 (données 2024)

GPEC – GEPP DE BRANCHE

Retrouvez les études et les synthèses des GEPC techniciens SAV et commerciaux

CLIQUEZ ICI

[GPEC - Technicien SAV dans la branche de l'import-export - avec préco.pdf](#)

[Synthese - GPEC - Technicien SAV dans la branche de l'import export.pdf](#)

[GPEC Commercial Rapport.pdf](#)

[Synthèse gpec commerciaux.pdf](#)

Et retrouvez toutes les études interbranches auxquelles l'import-export a participé !
[Travaux observatoires 2025.pptx](#)

LA PROMOTION DES METIERS ET LES ETUDES DE BRANCHE

Etudes de branche et promotion des métiers. Du nouveau !



Un nouveau site et une nouvelle image de marque en promotion des métiers

Le site IMEX (contraction de Import-export) est ouvert !

Découvrez le <https://www.imex-businessforfuture.org/>



Et retrouvez les motion design de branche !

ETUDE	Lien MOTION DESIGN
Présentation de la branche	https://www.ccnie.org/qui-sommes-nous
Canaux de communication	https://www.ccnie.org/post/etude-sur-les-canaux-de-communication-pour-l-orientation
Génération Z	https://www.ccnie.org/post/etude-sur-la-g%C3%A9n%C3%A9ration-z
Technicien SAV	https://e.pcloud.link/publink/show?code=kZRqCUZKESjMrzQTBLpLei0XaspRO4J5Sy

Et voici un lien pour retrouver les 4 vidéos sur youtube

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLti5KrWOSoflZ3OnEnkfJx9yKi7vn7BJa>

La marque blanche import-export : Le Fonds social

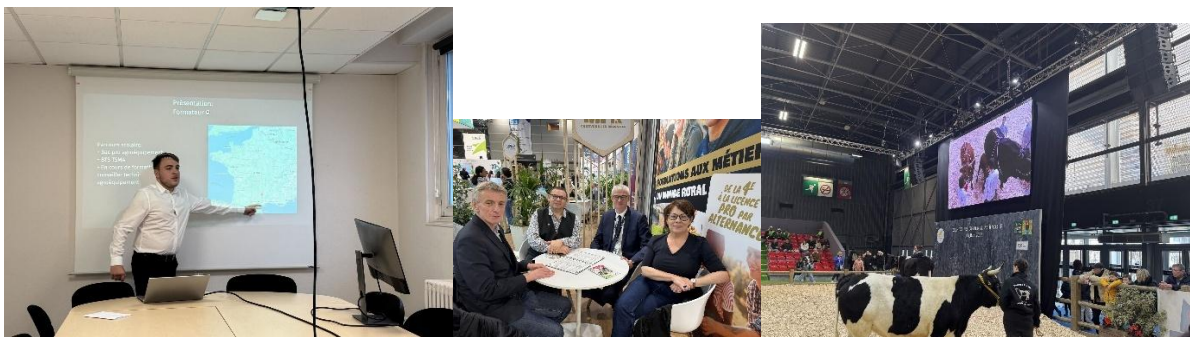
Découvrez l'ensemble des aides et services sur le site de demande dédié :

<https://branche-hds.fr/branche/importexport/accueil>

Visibilité de la branche

SIA 2025

Soutien à la MFR établissement porteur du titre de branche Conseiller technique clientèle en agroéquipement et aux jeunes en formation



Intervention au colloque au CNAM sur la fracture des compétences. Colloque AEF

L'import-export a été la voix du COT de l' [Observatoire prospectif du commerce](#) des 20 branches du commerce de [L'Opcommerce, opérateur de compétences du commerce](#) toutes réunies autour d'un ADN commerce et de rappeler que rares sont les opco à faire 3 EDEC sur leur grand périmètre branche depuis 2017 qui plus est sur les 3 mutations majeures écologique numérique et démographique.

L'occasion de rappeler que nous nous sommes remis en question en mode agile depuis 2 ans pour fondamentalement changer la nature de nos livrables, et nos modes de communication.

Un magnifique exemple de paritarisme de gestion.

Car in fine la vraie question n'est pas de savoir ce que l'on produit mais comment on le produit et ce que l'on en fait.

Intervention à la rencontre « Cultures branches » de AG2R sur les branches et le management intergénérationnel

Posts

Commentaires

Vidéos

Images

Ar

**Fabrice Heyriès** · 2e
Directeur général du groupe AG2R La Mondiale
9 mois · Modifié · 6

+ Suivre

J'ai été très heureux de retrouver les négociateurs de branches ce matin pour une rencontre Culture branches consacrée au management intergénérationnel.

Renforcer le lien entre les générations par la solidarité et la mutualisation est un enjeu essentiel, que ce soit à l'échelle de l'Etat ou des métiers de la protection sociale qui sont les nôtres.

Au sein des entreprises, la diversité croissante des générations s'impose à nous : chez AG2R LA MONDIALE, les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 40% de nos effectifs et nous accueillons dans le même temps plus de 400 alternants chaque année. Si cette réalité nous confronte à de nouveaux défis, elle représente également une opportunité.

C'est pourquoi notre Groupe s'engage pour :

- favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, notamment avec la signature de la Charte 50+ qui vise à valoriser leur rôle et leurs compétences, leur permettre de continuer à se former et garantir leur bien-être au travail ;
- promouvoir la place des jeunes collaborateurs, notamment en s'engageant pour le recrutement d'alternants ;
- renforcer la collaboration entre les générations et la transmission d'expérience avec des initiatives comme un programme de mentorat ou la mise en place d'un Comex jeune.

Ces rencontres Culture Branches, que notre Groupe organise régulièrement, témoignent de l'attachement que nous portons aux branches professionnelles. Elles sont l'occasion de renforcer encore le dialogue que nous entretenons sur des sujets qui leur tiennent à cœur et ainsi de mieux comprendre et satisfaire leurs attentes.

Delphine Baranton | Jacques Creysse | Christophe S. | MICHEL CHASSANG | Christian CRETIER | Philippe Baux | Hervé BEZERKA | Jean-Michel Verdu | François Marbot | Joël Mauvigney | Alain Molina | GIROUDET Renaud | Laurence Grandjean | Paul-Omer N'KADIABOUA

Jean-François Foucard | Virginie ARNOULT-JOUVET | Agathe Le Berder | Charlotte NGUYEN SUC

Philippe Dabat | Pascale Soyeux | ERIC VASSEUR | HERVE LE JEUNE | Alexandre Gaertner | Emilie Appert | FRIEDERICH Nicolas | Veronique Caron | Marie-Laure Merville



+2

La branche de l'import-export et du commerce international, invitée, de manière paritaire, à présenter sa dernière étude de GPEC sur les techniciens SAV, métier essentiel à nos représentants des marques en France qui commercialisent et distribuent des produits et solutions de haute technicité.

Avec une commission paritaire présente presque au grand complet



LexisNexis - Avocat
 20 950 abonnés
 1 sem. 0

+ Suivre

Posts
Commentaires
Vidéos
Images
Ar

★ Dans ce nouveau numéro de La Semaine juridique Social (SJS n° 13), la Rédaction vous propose de découvrir les actes du colloque organisé, le 27 novembre dernier, par le cabinet **FIDERE AVOCATS** et le Centre de **Droit Social** d'Aix-Marseille Université, autour d'une question centrale : « **#Les_branches_peuvent_elles_être_innovantes** » ?

🙏 Nos remerciements à l'ensemble des auteurs pour leurs précieuses contributions à ce numéro spécial !

📖 **Études**
✔ Perspectives contemporaines pour la négociation professionnelle de branche
👉 **Alain SAURET**, conseil scientifique **FIDERE AVOCATS**

✔ Les branches professionnelles face au défi de l'innovation : perspectives et leviers pour la négociation collective
👉 **Pierre Rmain**, directeur général du travail

✔ Le rôle sociétal de la branche professionnelle
👉 **Alexis Bugada**, professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur du CDS UR 901

✔ La relation formation-emploi-travail : un levier majeur d'innovation pour l'action des branches professionnelles face aux transitions
👉 **Brochier Damien**, chargé de mission « Partenariats & Formation Professionnelle », centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

✔ L'innovation sociale au service des TPE/PME
👉 **FIDERE AVOCATS** : **Léa Bensoussan**, avocate et Christophe Frouin, avocat

✔ Perspectives européennes et tendances nationales de la négociation collective dans le secteur de la métallurgie
👉 **Lucile Uhring**, chef de service affaires européennes et internationales, direction internationale, **UIIM**

✔ Les accords sociaux conclus dans la branche de l'industrie pharmaceutique
👉 **Bruno Aucher**, négociateur de branche Industrie pharmaceutique— **CFC-CGC**

✔ L'innovation de branche : fondement, méthode et critère d'efficacité du paritarisme contemporain
👉 **Virginie ARNOULT-JOUVET**, secrétaire générale, **FICIME**

✔ Branches innovantes ? Entre oui et non, mais il y a urgence !
👉 **Christian CRETIER**, secrétaire fédéral **FGTA-FA**

✔ L'innovation sociale est possible dans les branches !
👉 **Jean-Pierre Fine**, secrétaire général, **UIIM**

✔ Innovation sociale et branches professionnelles : quels enjeux et quelles perspectives syndicales ?
👉 **Rémi LOURDELLE**, secrétaire national en charge des branches Culture, Animation, Sport & Édition, Fédération Communication Conseil Culture **F3C CCFD**

✔ Une innovation de type structuré devenant de plus en plus partenariale et protéiforme
👉 **André-Guy Turoche**, directeur des affaires sociales, **AFB - Association Française des Banques**

👉 Un aperçu rapide pour marquer la Semaine de l'épargne salariale
✔ Le partage de la valeur dans l'entreprise : construire une politique d'épargne salariale compétitive et sécurisée
👉 **FACTORHÉ AVOCATS** : **Mathilde Plagniol**, avocate et **Alexis de Clavière**, avocat

👉 En PJ, une sélection d'actualités

LA SEMAINE JURIDIQUE

SOCIAL

31 MARS 2025, HERODONADARE, N° 13 ISSN 1762-7620

Les branches peuvent-elles être innovantes ?

Colloque Fidere Avocats et Centre de droit social d'Aix-Marseille Université

1103 Perspectives contemporaines pour la négociation professionnelle de branche (Alain Sauret)

1104 Les branches professionnelles face au défi de l'innovation : perspectives et leviers pour la négociation collective (Pierre Rmain)

1105 Le rôle sociétal de la branche professionnelle (Alexis Bugada)

1106 La relation formation-emploi-travail : un levier majeur d'innovation pour l'action des branches professionnelles face aux transitions (Brochier Damien)

1107 L'innovation sociale au service des TPE/PME (Fidere Avocats et Christophe Frouin)

1108 Perspectives européennes et tendances nationales de la négociation collective dans le secteur de la métallurgie (Lucile Uhring)

1109 Les accords sociaux conclus dans la branche de l'industrie pharmaceutique (Bruno Aucher)

1110 L'innovation de branche : fondement, méthode et critère d'efficacité du paritarisme contemporain (Virginie Arnould-Jouvet)

1111 Branches innovantes ? Entre oui et non, mais il y a urgence ! (Christian Cretier)

1112 L'innovation sociale est possible dans les branches (Jean-Pierre Fine)

1113 Innovation sociale et branches professionnelles : quels enjeux et quelles perspectives syndicales ? (Rémi Lourdel)

1114 Une innovation de type structuré devenant de plus en plus partenariale et protéiforme (André-Guy Turoche)

LexisNexis
 20 950 abonnés
 1 sem. 0

LA PERTINENCE DE LA SÉLECTION, LA PLURALITÉ DES ANALYSES

En ordre de marche pour 2026

À VENIR :

RÉVISION DES CLASSIFICATIONS

- Détermination des CSP et des points de bascule
- Rédaction d'un guide d'application
- Rédaction d'un accord de branche
- Détermination de nouveaux minima
- Accompagnés de groupes miroirs entreprises
- Poursuite des travaux en 2027

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR L'EMPLOI DES SENIORS ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MOTION DESIGN DES ETUDES GPEC DE BRANCHE ET LANDING PAGE DÉDIÉE À LA PROMOTION DES MÉTIERS



Retrouvez toutes les principales dispositions conventionnelles et toutes nos actualités sur le site CCNIE.org

UN SITE UNIQUE ET ENTIÈREMENT PARITAIRE

The image displays the CCNIE.org website and its mobile application. The website header features a purple navigation bar with links: ACCUEIL, ORGANISATIONS, COMPRENDRE VOTRE CONVENTION, ACCORDS ET RAPPORTS, ACTUALITÉ, and CONTACT. Below this is a banner for the 'Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international - IDCC 0043'. The main content area includes a video player showing a technician working on a device, with the text 'MON SAV C'EST : TECHNICIEN MÉDICAL'. To the right, a section titled 'DECOUVREZ LES METIERS DE LA BRANCHE.' describes the profession of international trade operators. Below this, a section titled 'Nous en avons interrogés quelques-' is partially visible. The footer of the website consists of four purple boxes with icons and text: 'IDENTITE' (La CCNIE - IDCC 43), 'ACTIVITE' (Ce que font les entreprises de la branche), 'POURQUOI' (L'utilité d'une convention collective), and 'L'APC' (L'Association pour la gestion de l'Import-Export). The mobile app interface, shown on a smartphone, mirrors the website's design with a purple header, a menu icon, and the same four main sections: 'IDENTITE', 'ACTIVITE', 'POURQUOI', and 'L'APC'. The app also displays the time 15:33 and signal strength 5G.

ACCUEIL ORGANISATIONS COMPRENDRE VOTRE CONVENTION ACCORDS ET RAPPORTS ACTUALITÉ CONTACT

Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international - IDCC 0043

DECOUVREZ LES METIERS DE LA BRANCHE.

La branche de « l'import-export » ça vous parle ?

Ce sont des opérateurs spécialisés de commerce international, des commissionnaires, des traders des négociants, des courtiers à l'international, des importateurs et des exportateurs de multiples produits, alimentaires ou non alimentaires. Mais en termes d'emplois, c'est surtout une multitude de métiers au sein des groupes étrangers présents en France, qui distribuent et commercialisent des produits dits « de haute technicité », représentants, en France, une marque étrangère.

Les métiers de l'Import-Export évoluent avec la transformation des entreprises qui sont, aujourd'hui à la pointe des technologies et interagissent avec leur écosystème climat, et l'inclusion, et qui offrent de superbes opportunités aux jeunes diplômés.

Nous en avons interrogés quelques-

[Voir les vidéos métiers](#)

MON SAV C'EST : TECHNICIEN MÉDICAL

IDENTITE
La CCNIE - IDCC 43
Qui sommes nous ? >

ACTIVITE
Ce que font les entreprises de la branche
Découvrir >

POURQUOI
L'utilité d'une convention collective
Comprendre >

L'APC
L'Association pour la gestion de l'Import-Export
Apprendre >

CCNIE.org

IDENTITE
La CCNIE - IDCC 43
Qui sommes nous ? >

ACTIVITE
Ce que font les entreprises de la branche
Découvrir >

POURQUOI
L'utilité d'une convention collective
Comprendre >

L'APC
L'Association pour la gestion de l'Import-Export
Apprendre >

import export

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

ORGANISATIONS PATRONALES



ORGANISATIONS SYNDICALES

